

01.06.2012 - 09:00 Uhr

L'industrie pharmaceutique dépose des demandes concernant le prix de médicaments

Bâle (ots) -

Les membres d'Interpharma, l'Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche, ont déposé des demandes auprès de l'OFSP pour plusieurs douzaines de médicaments. Il s'agit d'obtenir, pour le réexamen actuel des prix, que la comparaison transversale avec des produits équivalents sur le plan thérapeutique et/ou le cours du pouvoir d'achat soient aussi pris en compte.

Le délai de communication des prix étrangers pour les quelque 800 médicaments dont l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) va réexaminer et redéterminer le prix en cours d'année est arrivé hier à expiration. Les membres d'Interpharma, l'Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche, ont déposé des demandes pour plusieurs douzaines de médicaments. Pour la plupart de ces produits, les entreprises demandent à l'OFSP d'en fixer le prix à l'aide du cours du pouvoir d'achat plutôt que du taux de change. Pour certains médicaments, les entreprises réclament en outre une comparaison transversale avec des produits équivalents sur le plan thérapeutique. Cette comparaison sert à évaluer l'effet d'un médicament par rapport à un autre ou à une autre forme de traitement.

Du point de vue d'Interpharma, le taux de change actuel est le résultat de spéculations sur le marché des devises et ne reflète pas la réalité économique. D'après les experts en économie et le Fonds monétaire international, le franc suisse est nettement surévalué. De ce fait, les coûts de la place pharmaceutique suisse ont augmenté d'environ 20% depuis trois ans. Il n'est exigé d'aucune autre branche, et encore moins d'une branche aussi importante pour l'exportation, qu'elle baisse ses prix en Suisse uniquement parce que le cours du franc est en hausse. Interpharma s'oppose donc à une détermination du prix des médicaments en Suisse se basant uniquement sur les prix pratiqués à l'étranger.

La nouvelle ordonnance qui sert de base au réexamen des prix ne prévoit plus la comparaison transversale avec des produits équivalents sur le plan thérapeutique. Ceci est problématique car en tant que pays dont l'économie tire un bénéfice énorme de sa forte place pharmaceutique, il ne peut pas être dans l'intérêt de la Suisse d'abandonner la formation du prix des médicaments aux pays étrangers et aux fluctuations spéculatives du marché des devises. Ceci sape une formation autonome des prix en Suisse et est défavorable à l'innovation.

Contact:

Thomas Cueni
Secrétaire général d'Interpharma
Mobile: +41/79/322'58'17

Roland Schlumpf
Responsable de la communication d'Interpharma
Mobile: +41/79/639'72'35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100719465> abgerufen werden.